



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**ZWALUW ABBEIZER**  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW ABBEIZER

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité).

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik GmbH  
Niederlassung Albertshausen  
Giebelstadter Weg 16  
D-97234 Reichenberg-Albertshausen  
Germany  
Tel: +49 9366 90710

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45  
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acétone; Acétate de n-butyle; 1-Méthoxy-2-propanol; Cyclohexanone



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols  
P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
P405 - Garder sous clef  
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## 2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou pendant l'utilisation, un mélange explosif/facilement inflammable peut se former. Provoque une légère irritation cutanée.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Ether diméthylque 115-10-6	40 - <80	01-2119472128 -37-XXXX	204-065-8 (603-019-00-8)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas (H280)	-	-	-	U
Acétone 67-64-1	>25 - <40	01-2119471330 -49-XXXX	200-662-2 (606-001-00-8)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

Acétate de n-butyle 123-86-4	10 - <20	01-2119485493 -29-XXXX	204-658-1 (607-025-00-1)	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226) (EUH066) [B]	-	-	-	-
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	5 - <10	01-2119457435 -35-xxxx	203-539-1 (603-064-00-3)	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336)	-	-	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	1 - <2.5	01-2119475104 -44-XXXX	203-961-6 (603-096-00-8)	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
Cyclohexanone 108-94-1	1 - <2.5	01-2119453616 -35-XXXX	203-631-1 (606-010-00-7)	Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	-
Acide formique 64-18-6	0.1- <1	01-2119491174 -37-xxxx	200-579-1 (607-001-00-0)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226) Met. Corr. 1 (H290) (EUH071)	Skin Corr. 1A :: C>=90% Skin Corr. 1B :: 10%<=C<90% % Skin Irrit. 2 :: 2%<=C<10% Eye Dam. 1 :: C>=10% Eye Irrit. 2 :: 2%<=C<10% Flam. Liq. 3 :: C>85%	-	-	B

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail  
Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.  
Note U - Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression » dans l'un des groupes suivants: « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés : Press. Gas (Comp.), Press. Gas (Liq.), Press. Gas (Ref. Liq.), Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
--------------	---------------------------------	-------------	------------------------------	--------------------------------	---	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ether diméthylque	204-065-8 (603-019-00-8)	115-10-6	-	-	-	-	-
Acétone	200-662-2 (606-001-00-8)	67-64-1	5800	-	-	-	-
Acétate de n-butyle	204-658-1 (607-025-00-1)	123-86-4	-	-	0.74	-	-
1-Méthoxy-2-propanol	203-539-1 (603-064-00-3)	107-98-2	-	-	-	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	203-961-6 (603-096-00-8)	112-34-5	-	-	-	-	-
Cyclohexanone	203-631-1 (606-010-00-7)	108-94-1	-	1100	-	11	-
Acide formique	200-579-1 (607-001-00-0)	64-18-6	730	-	7.4+	3	7.4+

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance. NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité).

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Ether diméthylque 115-10-6	TWA: 1000 ppm; TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm; TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup> ;
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm; TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 246 ppm TWA: 594 mg/m <sup>3</sup> STEL: 492 ppm STEL: 1187 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm; TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> ;
Acétate de n-butyle 123-86-4	TWA: 241 mg/m <sup>3</sup> ; TWA: 50 ppm; STEL: 723 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 150 ppm;	TWA: 50 ppm TWA: 238 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 712 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 241 mg/m <sup>3</sup> ; TWA: 50 ppm; STEL: 723 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 150 ppm;
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm; TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 150 ppm; STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 50 ppm TWA: 184 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 369 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA: 100 ppm; TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 150 ppm; STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> ; pSk
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm; TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 15 ppm; STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup> ; pSk
Cyclohexanone 108-94-1	TWA: 10 ppm; TWA: 40.8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 20 ppm; STEL: 81.6 mg/m <sup>3</sup> ; pSk	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA: 10 ppm; TWA: 40.8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 20 ppm; STEL: 81.6 mg/m <sup>3</sup> ; pSk
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 ppm TWA: 9.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m <sup>3</sup> ;

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Ether diméthylque (115-10-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1894 mg/m <sup>3</sup>	
Acétone (67-64-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour	
À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	2420 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	1210 mg/m <sup>3</sup>	
Acétate de n-butyle (123-86-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	11 mg/kg pc/jour	

## 1-Méthoxy-2-propanol (107-98-2)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	553.5 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	553.5 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	183 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	369 mg/m <sup>3</sup>	

## Cyclohexanone (108-94-1)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	100 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	80 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	40 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	80 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	

## Dose dérivée sans effet (DNEL)

### Ether diméthylque (115-10-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Inhalation	471 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

À long terme Effets systémiques sur la santé			
---	--	--	--

<b>Acétone (67-64-1)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	

<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35.7 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	35.7 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	300 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	6 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	6 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2 mg/kg pc/jour	

<b>1-Méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	78 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	43.9 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	33 mg/kg pc/jour	

<b>Cyclohexanone (108-94-1)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	20 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	5 mg/kg pc/jour	

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible.  
**(PNEC)**

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	
<b>Ether diméthylrique (115-10-6)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.155 mg/l
Eau de mer	0.016 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	160 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.681 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.45 mg/kg de masse sèche

<b>Acétone (67-64-1)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10.6 mg/l
Eau douce – intermittent	21 mg/l
Eau de mer	1.06 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche

<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.18 mg/l
Eau de mer	0.018 mg/l
Eau douce – intermittent	0.36 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	35.6 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/l
Sédiments marins	0.0981 mg/l
Terrestre	0.0903 mg/l

<b>1-Méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	52.3 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	5.2 mg/kg de masse sèche
Terrestre	4.59 mg/kg de masse sèche

<b>Cyclohexanone (108-94-1)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0329 mg/l
Eau de mer	0.00329 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.168 mg/kg
Sédiments marins	0.0168 mg/kg
Terrestre	0.0143 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

### Équipement de protection

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Épaisseur des gants > 0.7mm. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.
<b>Protection respiratoire</b>	Assure une protection respiratoire adéquate pendant les pulvérisations. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Type de filtre recommandé :</b>	Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Rose
<b>Odeur</b>	Caractéristique.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Non applicable, Aérosol
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Non applicable, Aérosol
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	>200 °C	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	non applicable. Insoluble dans l'eau.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité</b>	0.77 g/cm <sup>3</sup>	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

<b>Teneur en matière sèche (%)</b>	0	
<b>Teneur en COV</b>		environ 749,8 g/L

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les agents comburants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

**Inhalation** L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque une légère irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

## Toxicité aiguë

### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	84,091.10 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	48,941.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	38.83 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	260.30 mg/L

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ether diméthylrique	-	-	=164000 ppm (Rattus) 4 h
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus) 3000 mg/Kg (mouse)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/l(Rattus) 4 h
Acétate de n-butyle	>10650 mg/kg (Rattus)	> 17600 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=390 ppm (Rattus) 4 h
1-Méthoxy-2-propanol	>3500 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	>7559 ppm (Rattus) 6 h
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	LD50: 2410 mg/kg (mouse) OECD 401	LD50: 2764 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	-
Cyclohexanone	=1890 mg/kg (Rattus)	= 947 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=8000 ppm (Rattus) 4 h
Acide formique	=730 mg/kg (Rattus) (OECD 401)	>2000 mg/Kg (Rattus)	=4 mg/L (Rattus) 4 hr

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Acétate de n-butyle (123-86-4)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétone (67-64-1)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			irritant

Acétate de n-butyle (123-86-4)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Cornéen	0.1 mL		Score du produit 1 Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
GPMT - Guinea pig maximisation test	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagenicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Expériences réalisées en pratique					Effets narcotiques

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	200-3400 mg/kg pc/jour	91 jours	Dose sans effet nocif observé DMENO 1700 mg/kg pc/jour
Non précisé	Rat	Inhalation	19000 ppm	14, 28, 56 jours	CSENO 19000 ppm Dose sans effet nocif observé

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Ether diméthylque 115-10-6	-	LC50: >4.1g/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i> )	-	> 4400 mg/L ( <i>Daphnia</i> ) (NEN 6501)		
Acétone 67-64-1	-	LC50 96 h 4.74 - 6.33 mL/L ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 48 h 10294 - 17704 mg/L ( <i>Daphnia magna</i> Static)		
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50: =674.7mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50 96 h 17 - 19 mg/L ( <i>Pimephales promelas</i> flow-through)	EC50 = 70.0 mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	EC50 48 h = 44 mg/L ( <i>Daphnia magna</i> )		
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	-	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, <i>Leuciscus idus</i> ) LC50: =20.8g/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	EC50: =23300mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50: >100mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: =1300mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> )	-	EC50: =2850mg/L (24h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50: >100mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )		
Cyclohexanone 108-94-1	EC50: =20mg/L (96h, <i>Chlorella vulgaris</i> )	LC50 96 h 481 - 578 mg/L ( <i>Pimephales promelas</i> flow-through)	EC50 = 18.5 mg/L 5 min EC50 = 21.3 mg/L 10 min EC50 = 25 mg/L 5 min	EC50: =800mg/L (24h, <i>Daphnia magna</i> )		
Acide formique 64-18-6	EC50: =25mg/L (96h, <i>Desmodesmus</i> )	LC50: =175mg/L (24h, <i>Lepomis macrochirus</i> )	EC50 = 46.7 mg/L 17 h	EC50: =120mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50:		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

	subspicatus) EC50: =26.9mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)			138 - 165.6mg/L (48h, Daphnia magna)		
--	---	--	--	--	--	--

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Acétone (67-64-1)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	biodégradation	91 % Facilement biodégradable

Acétate de n-butyle (123-86-4)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	83%	Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ether diméthylque	-0.18
Acétone	-0.24
Acétate de n-butyle	2.3
1-Méthoxy-2-propanol	1
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1
Cyclohexanone	0.86
Acide formique	-1.9

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ether diméthylque	Pas de PBT/vPvB
Acétone	Pas de PBT/vPvB
Acétate de n-butyle	Pas de PBT/vPvB
1-Méthoxy-2-propanol	Pas de PBT/vPvB
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Pas de PBT/vPvB
Cyclohexanone	Pas de PBT/vPvB
Acide formique	Pas de PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.  
**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Catalogue européen des déchets** 16 05 04\* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
15 01 04 emballages métalliques

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** AÉROSOLS

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 2

**Étiquettes** 2.1

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**Description** UN1950, AÉROSOLS, 2, (D)

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** 190, 327, 344, 625

**Code de classification** 5F

**Code de restriction en tunnel** (D)

**Quantité limitée (LQ)** 1 L

### IMDG

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** AÉROSOLS

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 2.1

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**Description** UN1950, AÉROSOLS, 2.1

**14.5 Polluant marin** NP

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

**Quantité limitée (LQ)** See SP277

**N° d'urgence** F-D, S-U

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## Transport aérien

### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, INFLAMMABLES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, INFLAMMABLES, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Quantité limitée (LQ)	30 kg G
Code ERG	10L

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	55 75

##### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

##### **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

##### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

Nom chimique	Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols	Limité	Registration
Acétone - 67-64-1	Réglementé		

## Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée conformément aux règlements de l'UE sur les précurseurs de drogues [(CE) n° 111/2005 et (CE) n° 273/2004] à des niveaux supérieurs à ceux pouvant être facilement utilisés ou extraits par des moyens aisément accessibles ou économiquement viables.

## Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents)

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

agents de surface non ioniques	< 5%
FORMIC ACID, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

## Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

## Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Note U - Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression » dans l'un des groupes suivants: « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés : Press. Gas (Comp.), Press. Gas (Liq.), Press. Gas (Ref. Liq.), Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

BGW

Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale

Sk\*

Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW ABBEIZER  
Remplace la date 16-juil.-2024

Date de révision 13-août-2025  
Numéro de révision 1.02

---

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 13-août-2025

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**